



Spitzberg : la base Jean Carbel.



Photo Gauthier LARGOJET



71<sup>e</sup>

LETTRE D'INFORMATION



## ÉDITORIAL



Une année d'activité intense s'achève avant que nous ne reprenions tous ensemble, dans un élan de bonne volonté et de compréhension mutuelle, le sens de l'objet de notre association, à savoir maintenir entre nous tous, anciens ou récents acteurs de la vie polaire ou australe, des relations amicales et solidaires, et promouvoir la connaissance des régions polaires et subpolaires.

Comme vous le savez déjà pour la plupart d'entre vous, les Terres australes et antarctiques françaises ont un nouvel administrateur supérieur depuis le début mars 2012. Le préfet Pascal Bolot a, en effet, été nommé en conseil des ministres le 1<sup>er</sup> mars (J.O. du 2 mars 2012). Il a pris ses fonctions le 10 avril, en remplacement du préfet Christian Gaudin. Dès le 25 avril, le préfet Pascal Bolot a bien voulu nous accorder une entrevue (Hubert Lagente et moi). Notre rencontre s'est déroulée dans une excellente ambiance, cordiale et pleine de compréhension mutuelle. Le préfet est d'accord pour maintenir tous les engagements que ses prédécesseurs avaient pris vis-à-vis de l'AMAPOF, essentiellement la convention signée en 2009 par le préfet Rollon Mouchel-Blaisot et moi, lors de notre assemblée générale à Paris. De même le préfet Pascal Bolot est d'accord pour que l'administration des TAAF nous fournisse la liste des

personnels qui vont ou qui reviennent des différentes stations (hivernages et campagnes d'été), afin de nous faciliter le recrutement de nouveaux membres. Il est également d'accord pour entériner la décision du préfet Christian Gaudin d'acheter, pour la boutique du siège à La Réunion, des exemplaires du DVD que nous venons de produire (« La saga du Mont Ross, 1961-2006, 45 années de tentatives et d'ascensions réussies »), ainsi que des exemplaires du DVD actuellement en préparation (« Terres australes et antarctiques françaises, une invitation au voyage », titre provisoire).

Je n'exprimerai ici qu'un seul regret : même si nous avons de très bonnes relations avec les administrateurs supérieurs des TAAF qui se succèdent, je trouve anormal qu'ils soient remplacés si rapidement, tous les 18 ou 24 mois. Que la règle de remplacement des préfets dans les départements métropolitains soit une telle valse, cela peut se justifier. En revanche, nous pouvons émettre l'opinion que le territoire des TAAF n'est pas un département ni même un territoire d'outre-mer comme les autres. En effet, une année est nécessaire pour que l'administrateur supérieur fasse connaissance avec l'ensemble de nos stations. Ce n'est pas en un seul voyage que l'on peut connaître les îles Éparses, les îles australes (Crozet, Kerguelen, Amsterdam) et la terre Adélie (y compris la station Concordia). Comment prendre des décisions applicables rapidement quand, six mois ou un an après avoir visité les stations, le préfet change ? Ce ne sont pas les administrateurs supérieurs que je mets en cause ici, c'est la règle à laquelle ils sont soumis par l'administration préfectorale. Depuis 1996, huit administrateurs supérieurs se sont succédé en 16 ans, alors que de 1954 à 1996 ils ont aussi été huit en 42 ans ! Cette accélération des mouvements préfectoraux est préjudiciable au bon fonctionnement des Terres australes et antarctiques françaises et j'en rends responsables les gouvernements successifs de la République française.

Je reviens sur l'annonce qui vous a déjà été faite depuis plusieurs mois, c'est-à-dire la fusion de l'AMAPOF avec l'AAEPF. La fédération qui unit déjà nos deux associations en développant des actions communes a désigné un comité de pilotage qui prépare cette fusion. Lors de sa réunion du 23 mars, ce comité a défini les conditions de cette fusion pour aboutir à la création d'une nouvelle association (voir l'article qui suit cet éditorial). Le conseil d'administration de l'AMAPOF (séance du 24 mars dernier) a entériné ces conditions de fusion. La décision finale sera soumise aux assemblées générales de l'AMAPOF et de l'AAEPF qui se réuniront le 6 octobre prochain à Orléans. Nous vous proposerons un nouveau nom pour cette association et un nouveau logo.

Vous trouverez par ailleurs un appel à candidatures pour le nouveau conseil d'administration. Il serait souhaitable, dans le cadre de la fusion des deux associations, que des membres de l'AAEPF et de l'AMAPOF soient candidats à ce nouveau conseil d'administration. Les candidatures devront être adressées par écrit ou par courrier électronique, soit à l'adresse de l'AMAPOF (B.P. 40, 45130 Meung-sur-Loire, ou amapof@wanadoo.fr) soit à l'adresse de l'AAEPF (34 boulevard de Sébastopol, 75004 Paris ou president@aaepf.org), pour le 10 septembre 2012 (date limite). La liste des candidats sera adressée par courrier postal à tous les membres de l'AMAPOF et de l'AAEPF, conjointement à la convocation aux assemblées générales du 6 octobre. Chacun devra voter pour les candidats de son choix (21 au maximum). Cependant, il faut veiller au fait que de nombreuses fonctions devront être remplies (voir article suivant).

En attendant de nous revoir tous en octobre, je vous souhaite un très bon été... au soleil si possible, et un bon repos pendant cette période estivale.

*Jean-Claude Hureau  
Président de l'AMAPOF*